

## REGLEMENTATION ROUTIERE

Pour circuler avec une remorque, tout ce qu'il faut savoir !

Les notions de PTAC, CU, PTRA permis B, B96, E et assurances selon réglementation routière sont expliquées par le vendeur au client et aucune réclamation ne pourra être faite à l'encontre d'un vendeur pour non respect des contraintes techniques liées à la remorque et au véhicule tracteur, seul le client Acheteur est responsable du respect du code de la route et des lois en vigueur. Toutes informations (mesures, relevés techniques...) fournies par l'Acheteur lors de la commande engagent celui-ci et exonèrent le vendeur de toutes responsabilités sur les éventuelles erreurs commises.

- **PV** (poids à vide) : poids de la remorque sans chargement et sans l'adjonction d'option
- **PTAC** (poids total autorisé en charge) : poids maximum de la remorque chargée ;
- **CU** (charge utile) : charge autorisée pour le transport des marchandises ;
- **PTRA** (poids total roulant autorisé) : s'obtient en ajoutant le PTAC du véhicule tracteur à celui de la remorque.

## Quel permis ?

**PTAC**  
Inférieur ou égal à 3500 kg  
(véhicule tracteur + remorque)

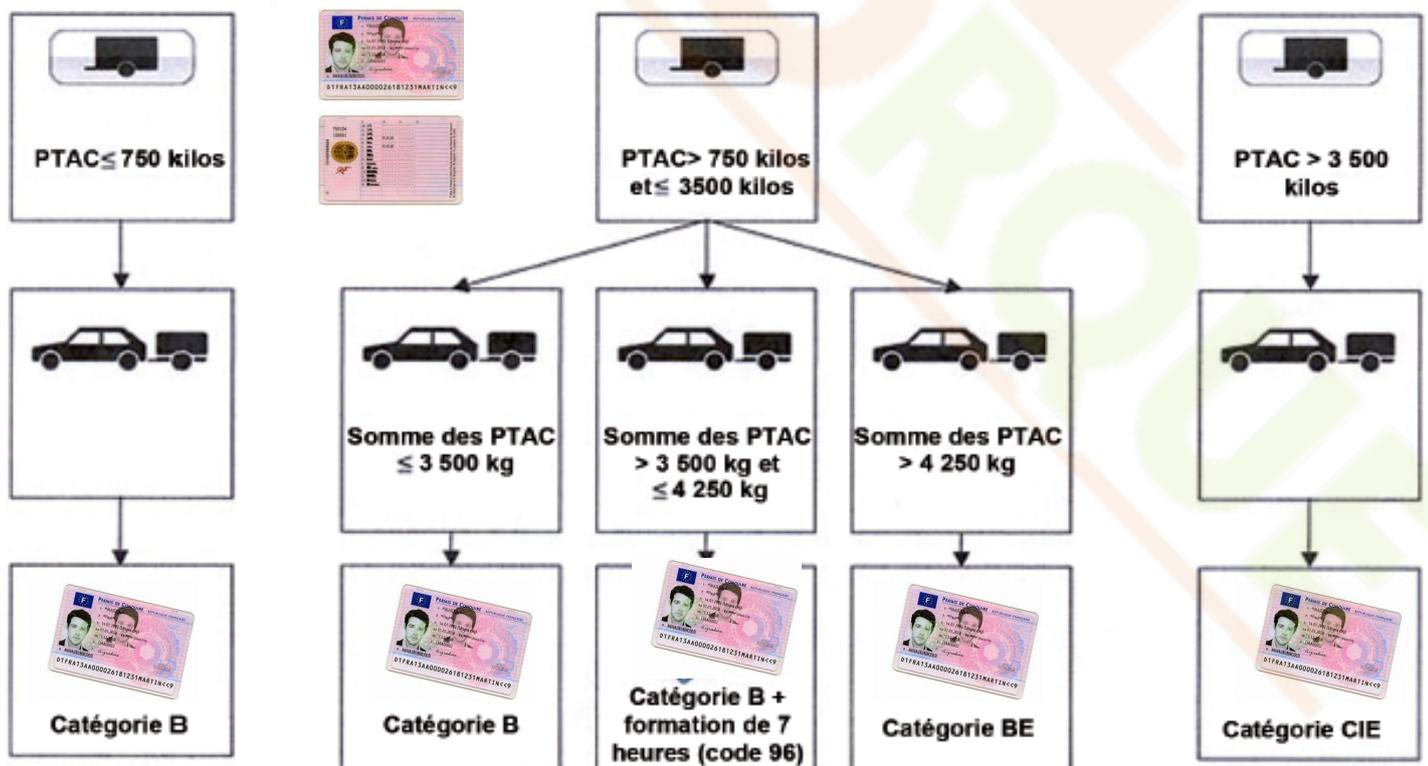
Dans ce cas, ni formation B96 ni permis BE ne sont requis pour tracteur une remorque de plus de 750 kg. Pour connaître votre poids tractable maxi, vous pouvez appliquer la formule suivante (PTRA - PTAC)

**PTAC**  
compris entre 3 500 et 4 250 kg  
(véhicule tracteur + remorque)

Formation B96 ou permis BE obligatoires pour tracteur une remorque de plus de 750 kg et dans la limite du PTRA du véhicule tracteur

**PTAC**  
supérieur à 4 250 kg  
(véhicule tracteur + remorque)

Permis BE obligatoire pour tracteur une remorque de plus de 750 kg et dans la limite de 7000 kg de PTRA du permis BE.





## 🚛 Quelle immatriculation et assurance spécifique pour une remorque ?

- **Jusqu'à 500 kg°** : L'assurance du véhicule tracteur est généralement suffisante pour une garantie en responsabilité civile. Une remorque dont le PTAC est inférieur ou égal à 500 kg ne nécessite pas l'établissement d'une carte grise mais doit néanmoins être munie d'une plaque d'immatriculation identique à la plaque arrière du véhicule tracteur.

- **Plus de 500 jusqu'à 750 kg\*°** : La remorque doit avoir sa propre assurance (certains assureurs garantissant le véhicule tracteur proposent d'assurer les remorques de plus de 500 kg jusqu'à 750 kg en responsabilité civile au titre d'un contrat gratuit, renseignez-vous après de votre compagnie). Une remorque dont le PTAC est supérieur à 500 kg nécessite une plaque d'immatriculation différente du véhicule tracteur par l'établissement d'une carte grise spécifique et obligatoire.



- **Plus de 750 kg\*°** : La remorque doit avoir sa propre assurance. Une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kg doit être dotée d'un système de freinage et nécessite une immatriculation propre par l'établissement d'une carte grise spécifique et obligatoire.

\* En cas de demande d'enregistrement d'un certificat d'immatriculation véhicule neuf, la copie d'un justificatif d'assurance et/ou carte verte est exigé avant départ de la remorque. A défaut d'obtention, la remorque achetée ne pourra pas quitter le magasin.

🚛 Une plaque minéralogique conforme à la réglementation routière doit être installée sur la remorque en cas de non respect seul le client est responsable du respect du code de la route.

